

AUDAX CLUB PARISIEN BREVETS RANDONNEURS MONDIAUX 2026

Audax Espoir Troyes Champagne Ardenne

Brevet de **400 kms**

Bulletin d'Inscription

Du 23/05 au 24/05/2026

FÉDÉRATION		CLUB	
UFOLEP <input type="checkbox"/>	FFCT <input type="checkbox"/>	N° <input type="text"/> N° licence	
FSGT <input type="checkbox"/>		Sans abréviation	
Autre <input type="checkbox"/>			
Non Licencié(e) <input type="checkbox"/>		N° département :	Club : N°

PARTICIPANT										
NOM : <small>En Majuscules</small>	Prénom :	Né(e) le <small>jj mm année</small>								
Adresse	Commune	Code postal								
Pays : FRANCE	<table border="1"><tr><td>Inscription :</td><td>5 €</td></tr><tr><td>Non Licencié <input type="checkbox"/> +</td><td>3 €</td></tr><tr><td>Médaille <input type="checkbox"/></td><td>6 €</td></tr><tr><td>Total.....</td><td>€</td></tr></table>		Inscription :	5 €	Non Licencié <input type="checkbox"/> +	3 €	Médaille <input type="checkbox"/>	6 €	Total.....	€
Inscription :	5 €									
Non Licencié <input type="checkbox"/> +	3 €									
Médaille <input type="checkbox"/>	6 €									
Total.....	€									
Cocher la case Formuler le Total en fonction Document en Word										

Article 5 du règlement ACP : Chaque participant est considéré comme **étant en excursion personnelle. Il doit respecter le code de la route et toute signalisation officielle.**

L'Audax club parisien, les sociétés organisatrices, le représentant ACP et son association de référence ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des accidents qui pourraient survenir lors d'un brevet.

Par ailleurs chaque participant est tenu de prendre connaissance et respecter le règlement des BRM (200 à 1000 km) de l'ACP (Site officiel de l'ACP) en particulier **l'article 6** pour la circulation de nuit ou de mauvaise visibilité pluie ou brouillard, éclairage avant et arrière fixé solidement et en constant état de marche, la chasuble réfléchissante est obligatoire. **Le départ sera refusé à tout participant dont l'éclairage ou la tenue ne sont pas conformes.**

Toute infraction ou la non observation constatée du règlement des brevets randonneurs mondiaux (200 à 1000 km) entrainera la non homologation du brevet.

Dans le cadre de la pandémie les mesures sanitaires cyclo s'appliquent à tous les participants de ce brevet au fur et à mesure de nouvelles annonces officielles

Départ : Le départ du **400 km** sera donné à **5 h**, le contrôle sera ouvert à **4 h 30** et fermé à **H +1**.

Contact. Gérald Paillard
6 Rue de l'Etang
Fontaine les Grés 10280
Email gerald.paillard@orange.fr
Tél: 09 61 47 74 74
Por : 06 60 92 24 77

Date :

Signature :